

CONCOURS DEPARTEMENTAL **DU MEILLEUR CROISSANT AU BEURRE 2026**

REGLEMENT

Article 1 : Organisateur

La Fédération des Artisans Boulangers, Boulangers-Pâtisseries du Puy-de-Dôme et de l'Allier ayant son siège 8, rue Marie Curie 63360 Saint Beauzire organise le concours départemental du meilleur croissant au beurre 2026, qui aura lieu, le **04 mars 2026** au Centre de Formation ANBP, 8 rue Marie Curie 63360 Saint Beauzire

Article 2 : Eligibilité

Ce concours est ouvert à tous les professionnels boulangers chefs d'entreprise, salariés et apprentis. Le concours est gratuit pour les adhérents à la Fédération, une participation de 100 € est demandée pour les entreprises non adhérentes.

Le concours est ouvert :

- Au chef d'entreprise **ou** à un de ses salariés y compris un ou une apprenti(e)

Article 3 : Inscriptions

Les candidats devront impérativement confirmer leur inscription **avant le 26 février 2026**.

- Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) à : Fédération des Artisans Boulangers du Puy-de-Dôme et de l'Allier, 8, rue Marie Curie 63360 Saint Beauzire.
- Soit par mail à : fede.boulangier@wanadoo.fr
- Soit remis en main propre auprès du secrétariat.

Article 4 : Organisation du concours

Le concours départemental du meilleur croissant 2026 est organisé comme suit :

- **04 mars 2026 – Sélection départementale :**

Les candidats devront apporter **5 croissants au beurre traditionnels et de forme d'origine (courbés) qui devront peser, après cuisson : 60 g (tolérance de 55 à 65 g), avant 14h le 04 mars 2026** à l'ANBP située 8, rue Marie Curie à Saint Beauzire.

Un jury se réunira en fin d'après-midi pour sélectionner le meilleur candidat de chaque département.

Article 5 : Notation

Grille de notation

 Cuisson	25 pts
 Forme/Aspect du produit/Régularité	25 pts
 Saveur/Odeur	25 pts
 Texture, fondant, feuilletage	25 pts
Total	100 pts

Pénalités : Pénalités sur le poids d'un ou plusieurs produits : - 10 points
Pénalités non-respect de la forme (courbé) : éliminatoire

Article 6 : Jury

Le jury final sera composé :

- de boulangers,
- de partenaires de notre profession.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 7 : Proclamation des résultats

Les résultats seront communiqués par mail le jeudi 05 mars 2026. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Le vainqueur sera celui qui aura obtenu le plus de points.

En cas d'ex aequo, la voix du président du jury est prépondérante.

Le vainqueur participera au concours régional du meilleur croissant 2026, qui se déroulera à Livron dans la Drôme les 15 et 16 avril 2026

Le vainqueur devra alors impérativement être adhérent à la Fédération.

Article 8 : le droit à l'image

Toutes les reproductions photographiques des œuvres et de leur auteur pourront être utilisées librement et sans frais par les organisateurs afin de pouvoir les utiliser dans la presse.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.